

Services d'aide temporaire pour un scrutin



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
4	22 janvier 2015
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECADB-RFSO-14-0349	
Titre :	
Services d'aide temporaire pour un scrutin	
Date de clôture de la demande d'offre à commande :	
28 janvier 2015 à 2:00 p.m. (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Annie de Bellefeuille	819-939-1490

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande concernant la demande d'offre à commande pour des services d'aide temporaire pour un scrutin qui porte le numéro ECADB-RFSO-14-03490 datée du 31 décembre 2014 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 21

Question: En ce qui concerne la Modification 1, item 3.3 (réponse à la question 3), nous notons que dans la section 3.2 de la partie 3 les offrants doivent fournir des détails sur « comment ils répondront aux exigences de l'énoncé des travaux et comment ils exécuteront les travaux ». Nous interprétons cet énoncé comme signifiant que le seul fait de compléter les formulaires des critères obligatoires à la partie 7 sera insuffisant. Ainsi, nous préparons une réponse technique écrite en complément à ces formulaires. En considérant qu'on nous demande d'utiliser les mêmes rubriques, est-ce qu'il est conseillé pour les offrants de traiter la DOC dans son intégralité point par point?

Réponse: Partie 3, section 3.2.1, exige que les offrants démontrent leur compréhension des exigences contenues dans la DOC de façon complète, concise et claire et d'expliquer comment ils répondront aux exigences de l'énoncé des travaux et exécuteront les travaux.

Partie 3, section 3.2.2 exige que les offrants traite clairement et de manière suffisamment approfondie les points faisant l'objet des critères d'évaluation qui sont décrits à la partie 7 – Critères d'évaluation technique. Les offrants doivent structurer leur offre dans le même ordre que les critères d'évaluation en utilisant les mêmes rubriques.

2.2 Question No. 22

Question: Dans la version Word des formulaires de Critères d'évaluation technique, sous O2 (Mise à l'essai des ressources d'aide temporaire), nous notons qu'il est encore mentionné que les offrants doivent vérifier les compétences des ressources proposées pour les catégories 1 à 8. Cependant, l'ordre des catégories a changé dans le nouvel énoncé des travaux fourni dans la Modification 1. S'il vous plait, veuillez confirmer que les postes pour lesquels une mise à l'essai est exigée sont pour les catégories 1 à 7 et 9 et que celles-ci correspondent aux catégories précédentes numérotées de 1 à 8.

Réponse : O2 est exact. Les ressources qui doivent être évaluées sont celles comprises dans les catégories 1 à 8 de la nouvelle version de l'énoncé des travaux.